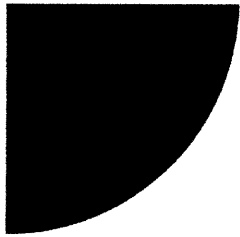
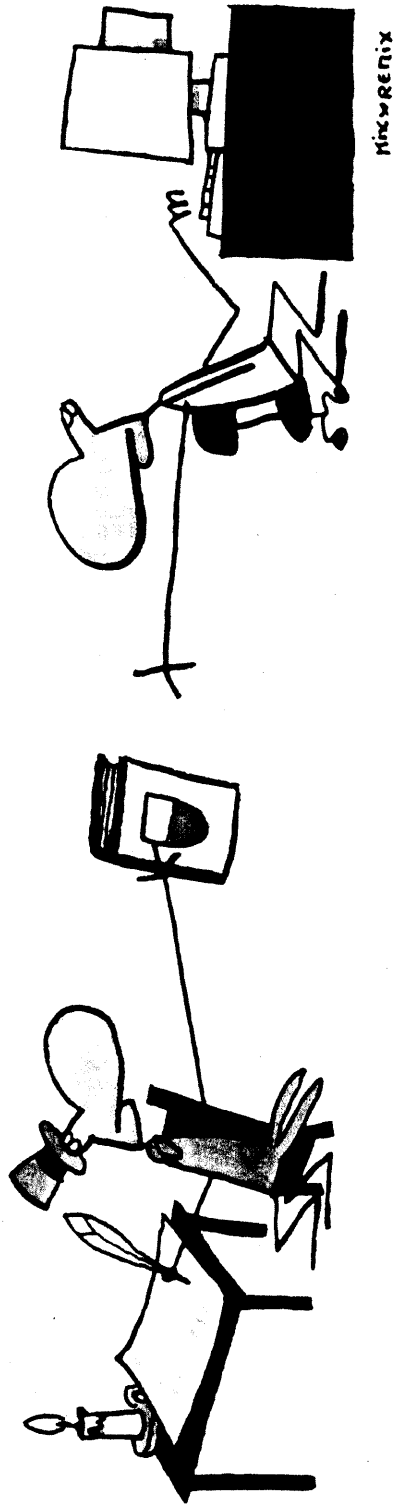


Assemblée
constituante
du Canton de Vaud



La nouvelle Constitution

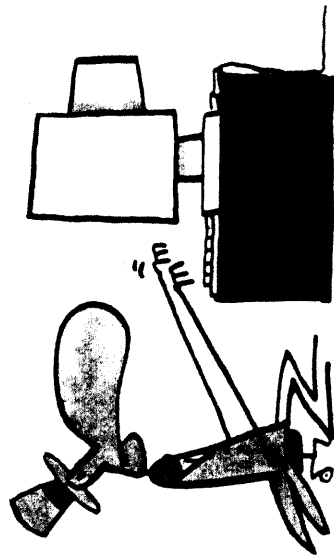
Trois ans de travaux



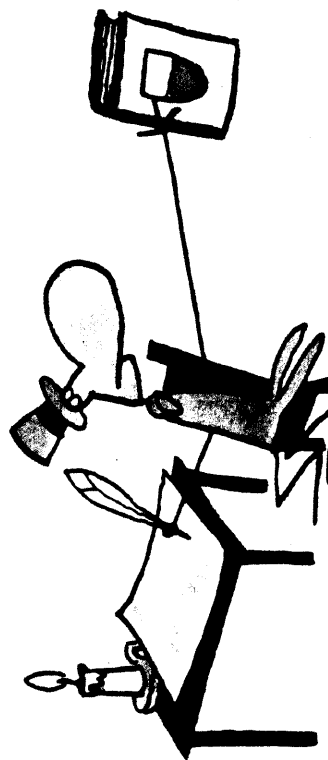


Pourquoi réviser la Constitution cantonale ?

- En 1996, le Canton de Vaud connaît une crise politique. L'idée naît alors d'engager une révision de la Constitution



1885 - 2003



- La Constitution actuelle a plus de 100 ans : elle a été adoptée en 1885



1996 - 1998

De l'idée à la décision populaire

- **Eté 96**
Le Conseil d'Etat entame des travaux exploratoires en vue de procéder à une révision totale de la Constitution.
- **Août 97**
L'avant-projet « officiel » de nouvelle Constitution est rendu public. Le groupe « A propos » rend régalemment public son propre projet.
- **Juin 98**
Le peuple vaudois accepte à une large majorité (+ de 80% des suffrages) le principe de la révision de la Constitution.
Il confie sa réalisation à une Assemblée constituante (près de 73% des suffrages).



1998 - 1999

Campagne et élection

- **Automne 98 - Campagne**

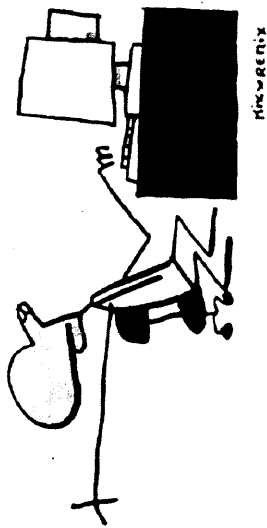
Les partis traditionnels s'ouvrent à des candidats extérieurs.

27 associations créent une liste « Vie associative »

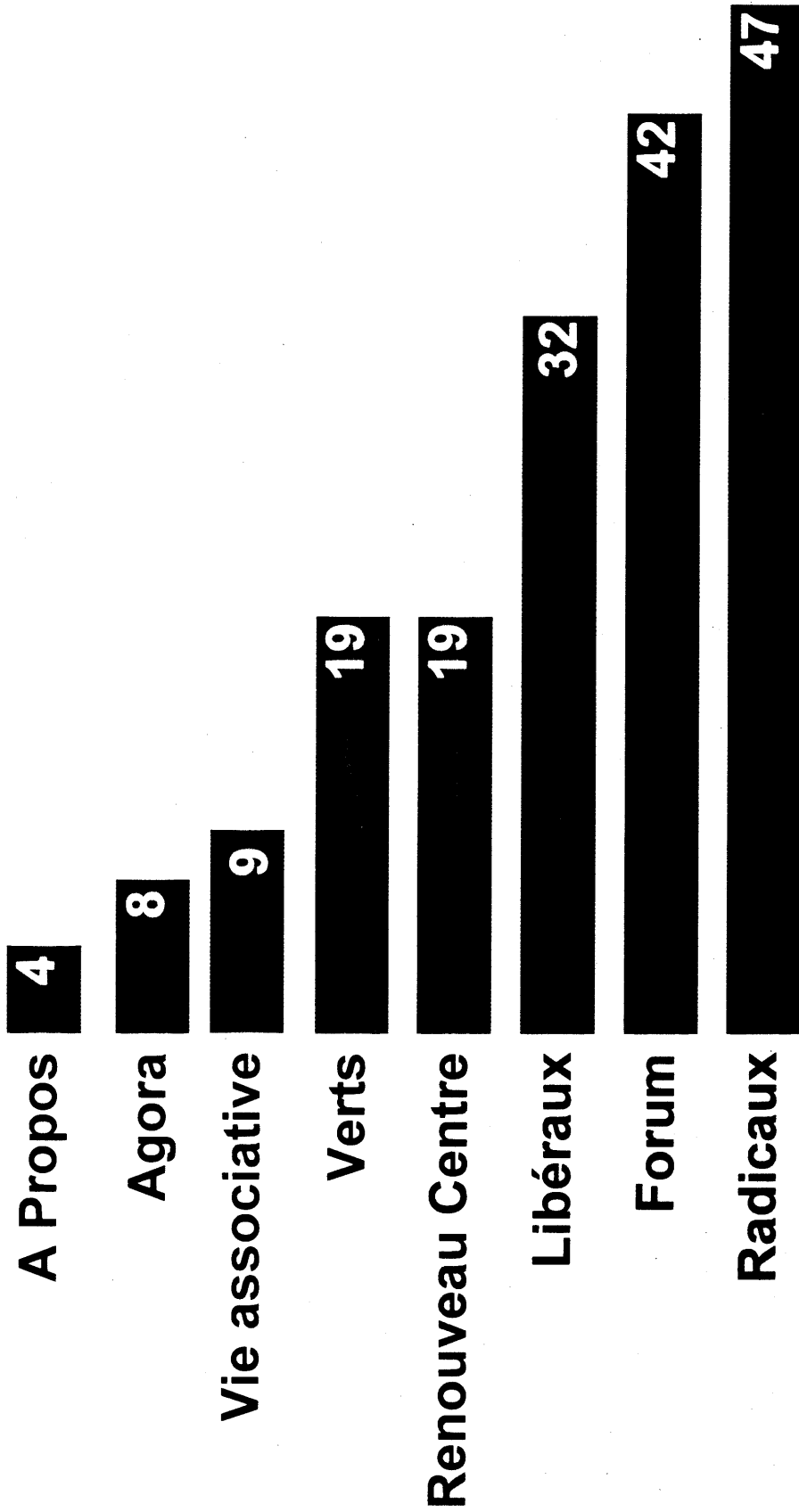
Plus de 300 candidats signent un « Appel pour une Constitution qui a du souffle ».

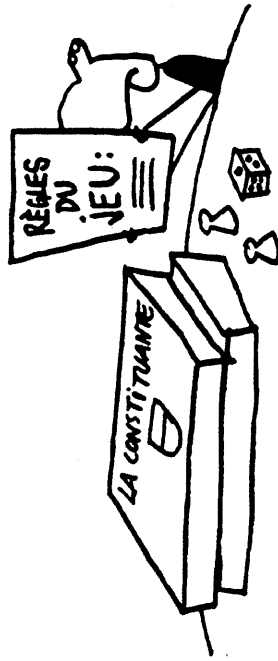
Au total, plus de 1'000 candidats, dont 30% de femmes.

- **7 février 99 - Election par le peuple des 180 constituants**



L'Assemblée constituante et sa coloration politique

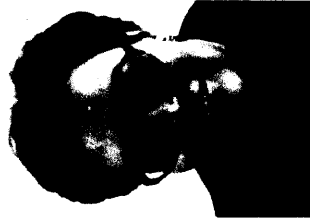




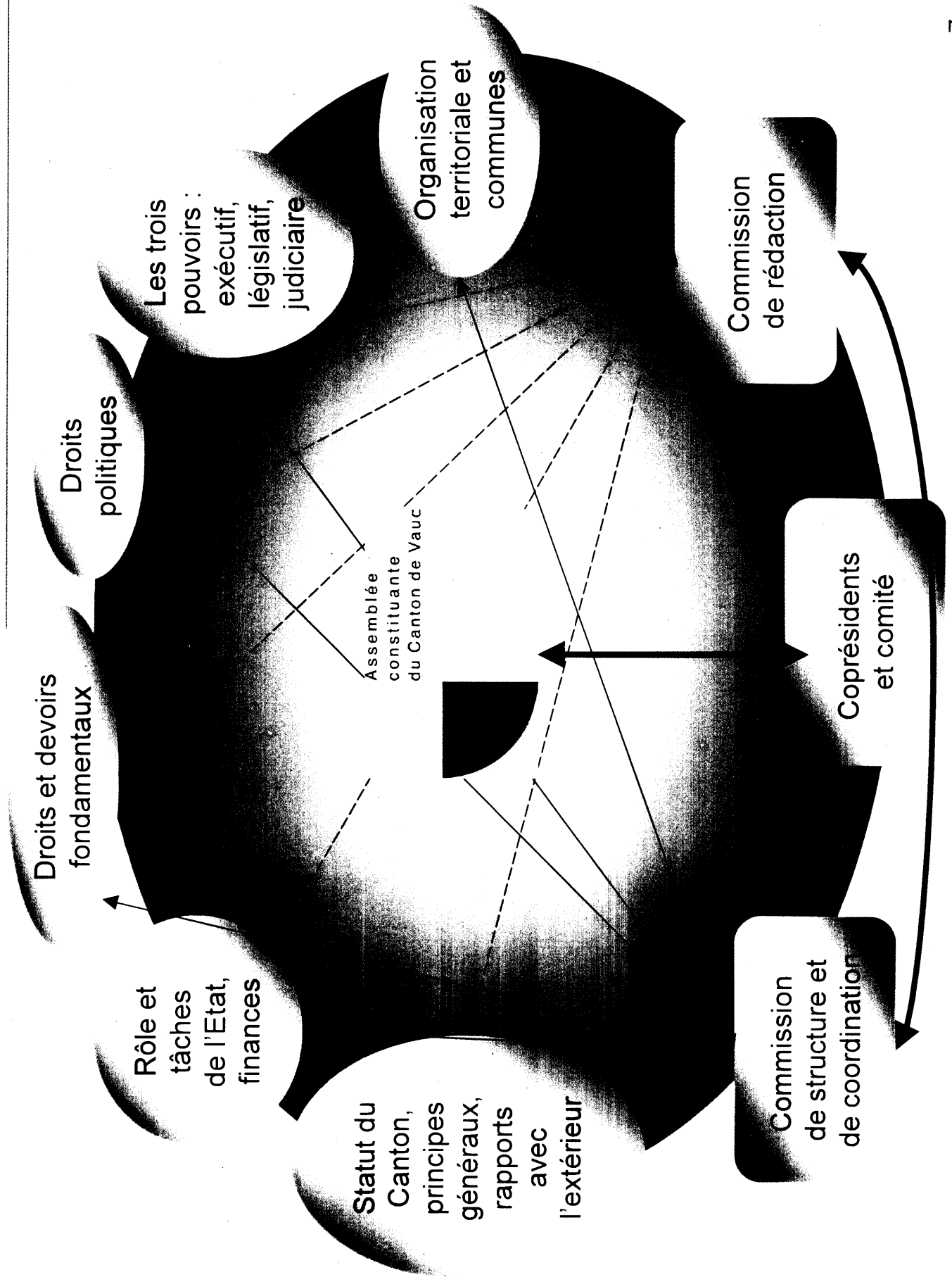
Avril - juin 1999 L'Assemblée s'organise

- **14 avril 1999**
1ère séance à la Salle du Grand Conseil.
- **23 juin 1999**
Intronisation officielle des constituants à Payerne.
Décision de créer six commissions thématiques
- **30 juin 1999**
Adoption du Règlement interne.

- L'Assemblée élit trois coprésidents :
Yvette Jaggi, socialiste
Jean-François Leuba, libéral
René Perdrix, radical.

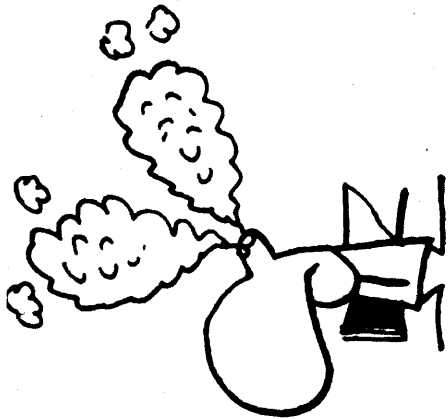


Organisation de l'Assemblée



Septembre 1999

Journée de réflexion



- L'Assemblée collecte des idées novatrices sur cinq thèmes...
 - Organisation territoriale
 - Droits et devoirs fondamentaux
 - Autorités cantonales
 - Droits politiques
 - Rôle et tâches de l'Etat
- ... et analyse les avantages et inconvénients de quatre « points chauds »
 - Réduction drastique du nombre de communes
 - Développement des droits sociaux
 - Octroi des droits politiques aux étrangers
 - Séparation de l'Eglise et de l'Etat

Octobre 1999 - Juin 2000

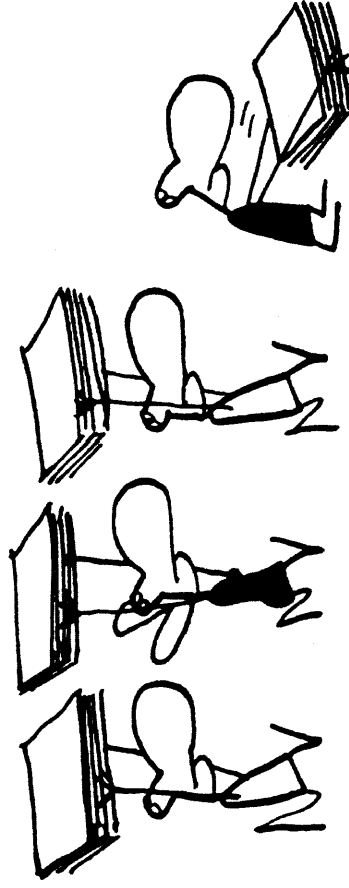
Les six commissions au travail

- Chaque commission est composée de 30 membres.
- Les commissions s'organisent elles-mêmes. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.
- Elles s'appuient sur une large documentation et auditionnent des experts et des représentants de groupes d'intérêts.

- Chaque commission se réunit seize fois en moyenne et dépose un rapport à fin juin 2000.

- Les six rapports totalisent 230 articles rédigés et commentés.

L'Assemblée siège quatre fois.

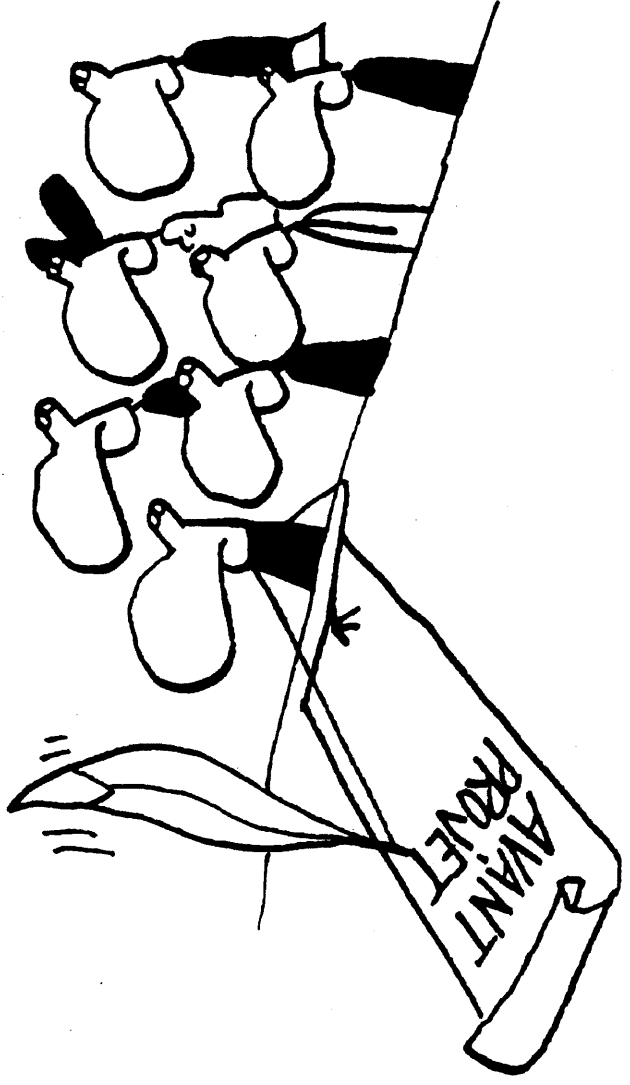


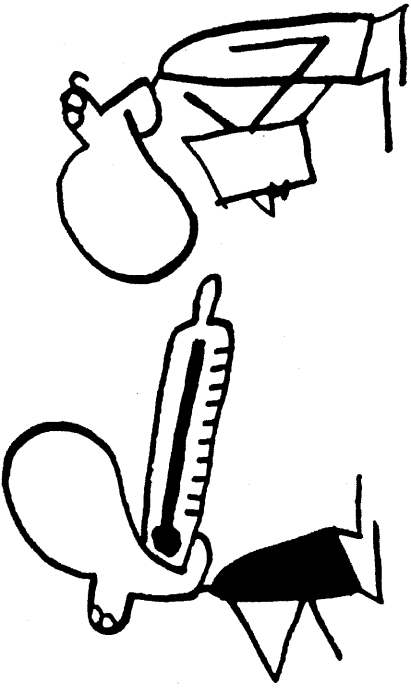


Septembre 2000 - Juin 2001

Rédaction de l'avant-projet

- L'Assemblée se réunit 23 fois en séances plénières pour examiner un à un les 230 articles proposés par les commissions thématiques et les nombreux amendements qui leur sont liés.
- De ce travail résulte un avant-projet de 186 articles.





Juin - septembre 2001

Large consultation populaire

- 5 '000 exemplaires de l'avant-projet sont distribués aux milieux « intéressés » et à toute personne qui en fait la demande.
- 2 '000 réponses sont enregistrées, dont près de 1'500 de particuliers, 230 de communes, mais aussi des partis et des divers milieux consultés.
- La Commission consultative des jeunes et la Chambre cantonale consultative des immigrés déposent chacune un rapport.
- Pendant cette période, l'avant-projet est examiné par l'expert et la commission de rédaction.



Octobre 2001 - mai 2002

Elaboration du texte final

- Tous les articles sont à nouveau mis en discussion et une nouvelle mouture du texte est réalisée en 15 séances plénières.
- Pour aboutir au texte final, les constituants choisissent, article par article, le texte de 1ère ou de 2e lecture.
Ce travail se fait en 4 séances plénières.
- L'Assemblée approuve le projet de nouvelle Constitution le 17 mai 2002.





Septembre 2002 - Avril 2003

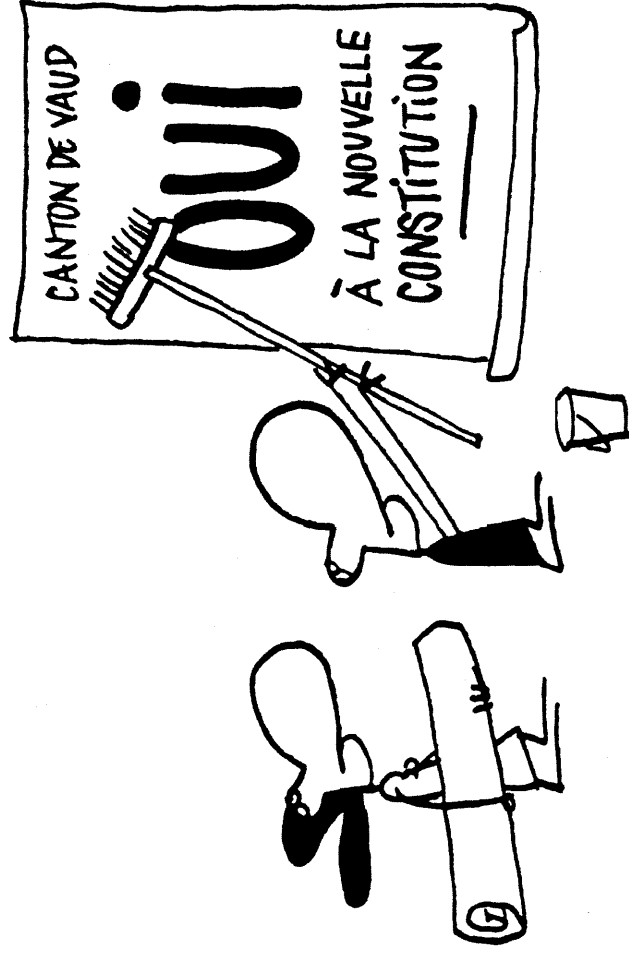
Vote populaire et entrée en vigueur

- **22 septembre 2002**

Le peuple vaudois se prononce sur la nouvelle Constitution.

- **14 avril 2003**

Si le peuple l'accepte, la nouvelle Constitution entrera en vigueur deux cents ans après l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération.





Coût de l'opération et répartition

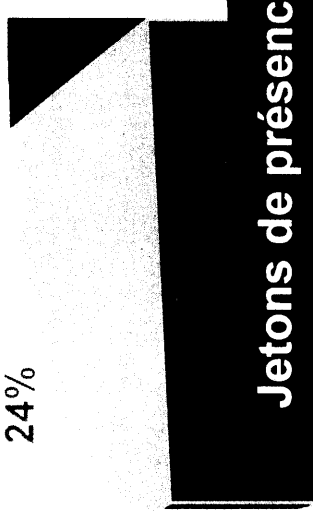
4,6 millions de francs

Quelques comparaisons :

- budget 2002
du Grand Conseil 4,95 millions
- révision de la Constitution
bernoise 4,50 millions
(Grand Conseil de 200 membres
1993 / 5,5 ans de travaux)

Frais de
personnel et
mandats
24%

Imprimés et autres
frais 4%



Jetons de présence et indemnités 72%

Répartition des dépenses